

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 63 (1968)
Heft: 4-fr

Artikel: Le lac de Quatre-Cantons
Autor: Schwabe, Erich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le lac des Quatre-Cantons

Bassin aux côtes très découpées, le lac des Quatre-Cantons est dans notre pays celui qui a la plus grande longueur de rives: 125 km (les rivages suisses du Léman en totalisent environ 115). L'aspect subalpin de ses paysages, à la sortie d'une des vallées les plus importantes du massif des Alpes, contribue aussi à lui conférer un caractère tout à fait original. Le rôle qu'il a joué dans notre histoire, ainsi que dans l'art et la littérature dès le XVIII^e siècle, et sa situation par rapport à la grande transversale du Gothard, lui ont donné depuis longtemps un renom qui en fait un des « points chauds » de notre tourisme; c'est de ses rives que les premiers chemins de fer de montagne ont gagné de célèbres points de vue. L'évolution qui a suivi permet de constater avec une certaine satisfaction que si le tourisme, avec ses hôtels et autres constructions, a posé sa marque en maints endroits, il l'a fait dans une mesure moins voyante qu'ailleurs, moins par exemple qu'aux abords du lac de Lugano.

De grandes parties de son rivage, et, en premier lieu, naturellement, *les rives escarpées, rocheuses ou sylvestres*, au pied du Bürgenstock, entre Beckenried, le Grutli et Bauen, ainsi qu'à l'est du lac d'Uri (abstraction faite du chemin de fer et de l'«Axenstrasse»), puis au pied sud du Righi entre Gersau et Vitznau, et même dans la baie de Küssnacht au sud de Greppen, apparaissent à peu près intactes. Les rives escarpées totalisent 50 km, soit environ 40 % des bords du lac. Il s'agit, là où c'est possible, de les conserver intactes pour nos après-venants. Elles figurent en bonne partie dans l'*Inven-*

Du haut du Pilate. Vue impressionnante du lac des Quatre-Cantons.

Au centre le Bürgenstock. – Plus de la moitié de ses rives sont comprises dans les sites naturels d'importance nationale à protéger.



Grâce à la loi fédérale en vigueur depuis un siècle, qui prescrit le maintien des forêts, les rives de ce lac qui sont boisées – il y en a beaucoup – ont gardé leur aspect naturel. Ici une des forêts du Bürgenstock.

Page 93:
Deux endroits, près de Kastanienbaum, où la loi n'a pas été respectée.
Comment cela a-t-il été possible?

92

taire des sites naturels d'importance nationale à protéger; outre les principaux secteurs de rives susmentionnés, on a retenu à l'Inventaire le rivage de la presqu'île de Hertenstein et du Meggenhorn, ainsi que celui qui s'étend, dans la baie lucernoise, de Kastanienbaum au Haslihorn, et enfin les pentes du Lopper, en tant qu'élément de la région du Pilate, jugée digne de conservation – au total 66 km de rives, soit plus de la moitié de la longueur totale. Une triple protection est envisagée: il s'agirait d'abord d'empêcher que le nombre des *carrières*, qui ouvrent de larges plaies dans le paysage, ne s'accroisse; on tend même à camoufler, dans la mesure du possible, celles qui existent déjà. Ensuite, la lutte est déclarée contre les *panneaux publicitaires*; les conduites à haute tension et autres *lignes à ciel ouvert* sont également indésirables. Enfin, on désirerait stopper le lotissement anarchique du terrain par des *maisons de vacances et de week-end* – comme celles du déplorable projet «Schiller» près de Brunnen, pour le renvoi duquel on ne peut que féliciter le Conseil d'Etat du canton de Schwytz –, par des hôtels et motels, des places de camping, des téléphériques; dresser des plans de zones; prescrire des limites à la construction; et, dans les sites les plus importants ainsi que dans la région des îles d'Altstatt près Meggen, interdire de nouvelles constructions, à l'exception des petits bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole et forestière et à la pêche professionnelle, et qui d'ailleurs devront s'intégrer harmonieusement dans le paysage.

Dans l'intention de protéger les plus belles parties des rives, mais aussi d'empêcher, de façon plus générale, un développement sans frein et entaché de spéculation, on a trouvé, dans les milieux du *plan d'aménagement régional*, une aide très utile et active. Les dispositions en vue de protéger le pay-



Kehrsiten, le seul hameau du Bürgenstock niché au bord de l'eau. Ce site idyllique, que rien ne dépare, a été l'objet d'un arrêté de protection.



Les maisons de vacances logées dans cette pente du Righi, à l'ouest de Vitznau, non loin de bancs de rochers, ne sont pas trop voyantes. Mais au-dessus, dans la belle prairie inclinée, pour l'heure, il n'y a rien. Pourvu que cela dure!





Dans les environs de Weggis les choses se sont sérieusement gâtées, et le port en construction ne contribuera guère à l'embellissement du site.



Weggis-est. De l'ancien et du nouveau. Beaucoup de disparates.

sage, et en premier lieu des études détaillées, sont surtout le fait des autorités lucernoises. Le service cantonal pour l'aménagement régional élabore un plan général de protection des sites, dans lequel une importance toute spéciale est naturellement accordée aux rives du lac. Il faut noter à ce sujet que les rives lucernoises, d'abord en raison de l'extension urbaine – depuis la banlieue jusqu'à Meggen et à la presqu'île de Kastanienbaum –, ensuite du fait des maisons de vacances, sont beaucoup plus menacées d'un lotissement désordonné que les rivages des cantons primitifs. Dans la seule région de Weggis – du côté de Hertenstein, au « Rigi-Blick », et sur la pente inférieure du Righi en direction de Lützelau –, quelque 200 constructions nouvelles, maisons de vacances et de week-end surtout, ont poussé ces dernières années. Près de Kastanienbaum, d'autre part, c'est-à-dire dans une zone figurant à l'Inventaire national, les maisons champignonnent à qui mieux mieux sur une rive surencombrée, et l'on défriche même la forêt pour se ménager de beaux points de vue sur le lac! Il est urgent de mettre bon ordre à tout cela.

Le *plan d'aménagement* susdit montrera de manière simple et claire tous les sites qui, en raison de leur caractère, ne doivent pas être lotis, mais protégés ou réservés au délassement. Il distinguera:

- les sites à constituer en réserves naturelles proprement dites, du fait de leur intérêt scientifique (marais, roselières, falaises, habitats de plantes rares et autres biotopes);
- les sites d'une beauté particulière qui doivent être préservés en raison de leur caractère typique, aussi bien que comme zones intermédiaires entre les sites construits;
- les sites pittoresques auxquels on ne pourrait toucher qu'avec la plus grande circonspection;
- les «objets» isolés tels que blocs erratiques, arbres, édifices ou petits ensembles architecturaux dignes de protection, etc.

Le plan prend aussi en considération les beaux points de vue, les chemins pour piétons et cavaliers; les atteintes au paysage, c'est-à-dire les altérations qui outrepassent la mesure d'une utilisation normale, y seront signalées; mais on y montrera aussi les possibilités d'aménagement de zones bien circonscrites de maisons de vacances – là où le besoin s'en fait sentir – et de zones destinées à des installations d'utilité publique le long des rives (établissements de bain, places de campement, ports de petite batellerie, etc.).

On a l'excellente intention, en ce qui concerne ce plan cantonal dont nous ne pouvons que féliciter les promoteurs, de le prendre comme base d'un futur plan d'aménagement intercantonal pour la protection du lac des Quatre-Cantons. Une commission intercantonale vient d'être créée. Si l'effort lucernois mérite un plein appui, il va de soi qu'il en est de même de ce projet intercantonal, dont la réalisation serait propre à sauvegarder durablement une bonne partie des rives du magnifique lac. *E. Schwabe (Trad. C.-P. B.)*